



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n° IC/2022./001** relatif à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la SAS EUROVIA PICARDIE, pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de LAFFAUX.

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.512-7 et R.512-46-11 à R.512-46-15 ;

VU le décret du Président de la République en date du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX, Préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté du 29 juin 2021 donnant délégation de signature, à M. Alain NGOUOTO, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, à M. Jérôme MALET, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aisne, à Mme Corinne MINOT, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Quentin, à M. Raphaël CARDET, sous-préfet chargé de mission, sous-préfet à la relance, auprès du préfet de l'Aisne, aux directeurs, chefs de bureau et agents de la préfecture de l'Aisne ;

VU la demande d'enregistrement déposée le 24 juin 2021 et complétée le 24 septembre 2021 par la SAS EUROVIA PICARDIE, représentée par son président, M. Xavier BOUCHE, dont le siège est à THOUROTTE (Oise), boulevard Henri Barbusse, afin d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de LAFFAUX, lieu-dit « Le Bas de la croix du charron » (références cadastrales, section ZK, parcelle n°66) ;

VU le dossier déposé à l'appui de cette demande ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement du 6 décembre 2021 établissant la recevabilité de la demande précitée ;

**CONSIDÉRANT** que les activités projetées visées notamment par la rubrique n°2760-3 de l'annexe à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relèvent du régime de l'enregistrement ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental des territoires,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La SAS EUROVIA PICARDIE, représentée par son président, M. Xavier BOUCHE, dont le siège est à THOUROTTE (Oise), boulevard Henri Barbusse, souhaite exploiter une installation de stockage de déchets inertes.

Ce projet est situé sur le territoire de la commune de LAFFAUX, à proximité de la route nationale 2, sur la parcelle n°66 de la section cadastrale ZK, au lieu dit « Le Bas de la croix du charron ».

Cette activité est soumise à enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.



50, boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX  
Direction départementale des territoires  
Service environnement/Pôle ICPE/10623D

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

**Article 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de SOISSONS, le directeur départemental des territoires, les maires des communes visées à l'article 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à LILLE, à l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) ainsi qu'au demandeur.

À Laon, le 3 janvier 2022

Pour le Préfet, et par délégalion,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain NGOUOTO